RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02676
Numéro SIREN : 300 986 239
Nom ou dénomination : S.N.E.A.

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 17603

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°17603 en date du 16/10/2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 16 Rue du Bois Cerdon 94460 VALENTON — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 30098623900048 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 758	AG 19 518	2 239
	Fonds commercial (1)	AH	4 573	AI	4 573
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 548	AS 15 107	7 441
	Autres immobilisations corporelles	AT	95 875	AU 66 666	29 209
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	19 300	BI	19 300
	TOTAL (II)	BJ	164 055	BK 101 292	62 762
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	22 500	BM	22 500
	En cours de production de biens	BN	129 547	BO	129 547
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 663	BW	3 663
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 771 408	BY 21 383	1 750 025
	Autres créances (3)	BZ	242 984	CA	242 984
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	761 277	CG	761 277
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 940	CI	2 940
	TOTAL (III)	CJ	2 934 319	CK 21 383	2 912 936
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 098 373	1A 122 675	2 975 698

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 25 660

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Chiffre sincère et comptable

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	862 929
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	301 507
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 714 436
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 181
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	846 714
	Dettes fiscales et sociales	DY	413 205
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	162
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 261 262
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 975 698

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 261 262
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 181

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	7 104 463	FH		FI	7 104 463
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	7 104 463	FK		FL	7 104 463
	Production stockée *						FM	(91 282)
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	70 087
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 259
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 087 526
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 619 996
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 200
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 749 657
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	35 888
	Salaires et traitements *						FY	905 128
	Charges sociales (10)						FZ	308 363
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	28 745
		- dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	10 691
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	499
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 660 168
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	427 358
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	4 400
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	4 400
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	431 758

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A.

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 390
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	8 390
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	13 326
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	13 326
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(4 936)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	125 315
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 100 316
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 798 810
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	301 507
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	13 250
	(3) Dont — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	1IX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25° o des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	70 087
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	6 477	
Opérations de gestion	6 849	8 390

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préparatoire.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros Edité le 15/06/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 975 698,07 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 301 506,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'est élevé à 34.298 euros au cours de l'exercice 2017, et a été comptabilisé en décduction des frais de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement.
- et de reconstitution du fonds de roulement.

2.2 - Fonds commercial

Au 31/12/17, le fonds commercial n'a pas fait l'objet d'une dépréciation, tant au plan comptable que fiscal, celui-ci n'ayant pas perdu de valeur par rapport à sa valeur comptable figurant à l'actif du bilan pour un montant de 4.573,47 euros.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 4 573 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*4 573*		*4 573*	*%*
Fonds réévalué				*%*
Fonds reçu en apport				*%*
TOTAL	*4 573*		*4 573*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 164 055 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*24 923*	*1 408*		*26 331*
Immobilisations corporelles	*98 441*	*19 983*		*118 423*
Immobilisations financières	*19 300*			*19 300*
TOTAL	*142 664*	*21 391*		*164 055*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 101 292 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*13 179*	*6 340*		*19 518*
Immobilisations corporelles	*59 368*	*22 406*		*81 774*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*72 547*	*28 745*		*101 292*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	*21 758*	*19 518*	*2 239*	*3 ans*
Fonds commercial	*4 573*	*0*	*4 573*	*Non amortiss.*
Materiel industriel	*22 548*	*15 107*	*7 441*	*de 3 à 4 ans*
Materiel de transport	*39 605*	*26 726*	*12 879*	*de 3 à 5 ans*
Agencements vehicules	*1 500*	*961*	*539*	*3 ans*
Materiel de bureau	*37 822*	*27 260*	*10 562*	*3 ans*
Mobilier	*16 948*	*11 719*	*5 229*	*5 ans*
TOTAL	*144 755*	*101 292*	*43 462*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 036 632 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*19 300*		*19 300*
Actif circulant & charges d'avance	*2 017 332*	*1 991 673*	*25 660*
TOTAL	*2 036 632*	*1 991 673*	*44 960*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 383 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*10 691*	*10 691*			*21 383*
Comptes financiers					
Total	*10 691*	*10 691*			*21 383*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 264 521 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*264 521*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*264 521*

3.6 - Charges constatées d'avance = 2 940 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*2500*	*200,00*	*500 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*2500*	*200,00*	*500 000*

4.2 - Etat des dettes = 1 261 262 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*1 181*	*1 181*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*846 714*	*846 714*		
Dettes fiscales & sociales	*413 205*	*413 205*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*162*	*162*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*1 261 262*	*1 261 262*		

4.3 - Dettes représentées par des effets de commerce = 60 090 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	*60 090*
Autres dettes	
TOTAL	*60 090*

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 116 858 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*1 181*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*115 677*
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	*116 858*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 7 104 463 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	*7 104 463*	*100,00 %*
TOTAL	*7 104 463*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 125 315 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*427 358*	*88 732*	*338 626*
Résultat financier	*4 400*	*1 467*	*2 933*
Résultat exceptionnel	*-4 936*	*-1 645*	*-3 291*
Participation des salariés			
TOTAL	*426 822*	*125 315*	*301 507*

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*6 879*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*6 879*

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*3*	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*2*	
Ouvriers	*9*	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*14*	*0*

6.3 - Engagements donnés = 18 799 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*18 799*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*18 799*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			*32 172*	*32 172*
Montants de l'exercice			*10 289*	*10 289*
Sous-total			*42 461*	*42 461*

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			*4 230*	*4 230*
Entre 1 et 5 ans			*8 622*	*8 622*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*12 852*	*12 852*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an			*181*	*181*
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			*5 333*	*5 333*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*5 514*	*5 514*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			*60 827*	*60 827*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 264 521 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*264 521*
Clients - factures a etablir(4181000000)	*264 521*
TOTAL	*264 521*

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 940 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	*2 940*
TOTAL	*2 940*

8.3 - Charges à payer = 116 858 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*1 181*
Concours bancaires - interets couru(5198000000)	*1 181*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*115 677*
Fournisseurs - fact. non parvenues(4081000000)	*115 677*
TOTAL	*116 858*

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CABINET XAVIER CICILE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par S.N.E.A.,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*2 975 698*
Chiffre d'affaires hors taxes	*7 104 463*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*301 507*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET XAVIER CICILE
Fait à PARIS le 15/06/2018

SOMMAIRE

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX

- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter

- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D

- BILAN ACTIF ET PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF

- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

- DETAIL DES CHARGES A PAYER

- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE

- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES

- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES

- FILIALES ET PARTICIPATIONS

- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

- TABLEAUX DE GESTION

S.N.E.A.

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 16 rue du Bois Cerdon, 94460 VALENTON
300 986 239 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 29 juin,

A 11 heures,

La société SNEA HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 16 rue du Bois Cerdon, 94460 VALENTON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 502 064 777 RCS CRETEIL,
Représentée par son Président, Monsieur Eric MINET,

Associée unique de la société S.N.E.A.,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société SNEA HOLDING, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La SNEA HOLDING, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- Approbation des charges non déductibles,

- Utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 164 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 055 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu lecture du rapport de la présidente, prend acte et approuve l'utilisation qui a été effectuée de la somme de 34 296 euros dont la Société a bénéficié au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.) pour l'exercice 2017, laquelle utilisation a respecté les dispositions de l'article 244 quater C du C.G.I. puisque la Société a effectué divers investissements sur l'exercice pour une partie de la somme, le solde ayant été affecté à l'amélioration du fonds de roulement de la Société.

Compte tenu des exigences imposées par l'article 244 quater C du C.G.I. l'associée unique s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions dudit article et à appliquer la même logique que l'an passé en matière de distribution de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 301 506,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	301 506,53 euros
A titre de dividendes Soit 112,00 euros par action	280 000,00 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèvera ainsi à 775 331,93 euros.	21 506,53 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 septembre 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 280 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

160 000,00 euros, soit 64,00 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

250 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

250 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Toutefois, l'associée unique prend acte des conventions, conclues au cours d'exercices antérieurs, qui se sont tacitement poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé et qui sont rappelées pour mémoire en annexe du présent procès-verbal.

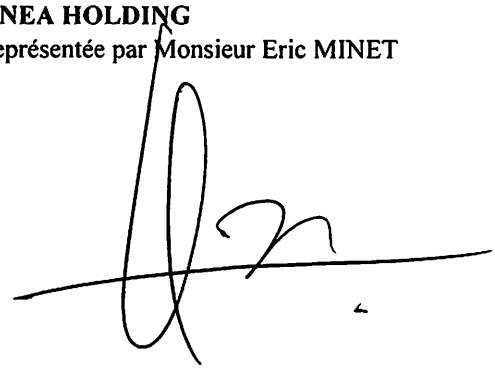
CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ooo O ooo

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
SNEA HOLDING
représentée par Monsieur Eric MINET



SNEA SAS
16, rue du Bois Cerdon
94460 - VALENTON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.
EXERCICE CLOS AU 31 décembre 2017

B P C G
SARL au Capital de 55 000 euros - N° intracommunautaire FR 72 309 767 580 00082
Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
Société inscrite à la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Mesdames, Messieurs les Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SNEA sas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

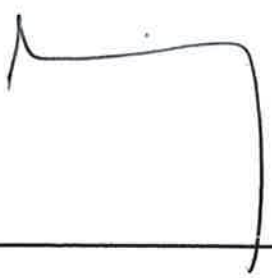
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
B.P.C.G.
Représenté par Etienne de BOISJOLLY



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 16 Rue du Bois Cerdon 94460 VALENTON — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 0 0 9 8 6 2 3 9 0 0 0 4 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 758	AG	19 518	2 239
	Fonds commercial (1)	AH	4 573	AI		4 573
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 548	AS	15 107	7 441
	Autres immobilisations corporelles	AT	95 875	AU	66 666	29 209
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	19 300	BI		19 300
	TOTAL (II)	BJ	164 055	BK	101 292	62 762
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	22 500	BM		22 500
	En cours de production de biens	BN	129 547	BO		129 547
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 663	BW		3 663
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 771 408	BY	21 383	1 750 025
	Autres créances (3)	BZ	242 984	CA		242 984
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	761 277	CG		761 277
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 940	CI		2 940
	TOTAL (III)	CJ	2 934 319	CK	21 383	2 912 936
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 098 373	1A	122 675	2 975 698

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR 25 660

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : 33, Avenue du Maine 75015 PARIS
Tél : 01 56 [illegible] 21 55 86 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Néant ☐ *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	862 929
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	301 507
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 714 436
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 181
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	846 714
	Dettes fiscales et sociales	DY	413 205
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	162
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 261 262
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 975 698

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 261 262
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 181

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tel : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	7 104 463	FH	FI	7 104 463
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 104 463	FK	FL	7 104 463
	Production stockée *				FM	(91 282)
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	70 087
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 259
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**				FR	7 087 526
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 619 996
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	1 200
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 749 657
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	35 888
	Salaires et traitements *				FY	905 128
	Charges sociales (10)				FZ	308 363
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *				GA	28 745
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	10 691
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	499
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**				GF	6 660 168
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	427 358
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	4 400
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	4 400
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	431 758

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.N.E.A. — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 390
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	8 390
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	13 326
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	13 326
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(4 936)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	125 315
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	7 100 316
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	6 798 810
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	301 507
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	13 250
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	70 087
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	6 477	
Opérations de gestion	6 849	8 390

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 975 698,07 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 301 506,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence. conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'est élevé à 34.298 euros au cours de l'exercice 2017, et a été comptabilisé en décduction des frais de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement.
- et de reconstitution du fonds de roulement.

2.2 - Fonds commercial

Au 31/12/17, le fonds commercial n'a pas fait l'objet d'une dépréciation, tant au plan comptable que fiscal, celui-ci n'ayant pas perdu de valeur par rapport à sa valeur comptable figurant à l'actif du bilan pour un montant de 4.573,47 euros.

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 4 573 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	4 573		4 573	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	4 573		4 573	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 164 055 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 923	1 408		26 331
Immobilisations corporelles	98 441	19 983		118 423
Immobilisations financières	19 300			19 300
TOTAL	142 664	21 391		164 055

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 101 292 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 179	6 340		19 518
Immobilisations corporelles	59 368	22 406		81 774
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	72 547	28 745		101 292

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	21 758	19 518	2 239	3 ans
Fonds commercial	4 573	0	4 573	Non amortiss.
Materiel industriel	22 548	15 107	7 441	de 3 à 4 ans
Materiel de transport	39 605	26 726	12 879	de 3 à 5 ans
Agencements vehicules	1 500	961	539	3 ans
Materiel de bureau	37 822	27 260	10 562	3 ans
Mobilier	16 948	11 719	5 229	5 ans
TOTAL	144 755	101 292	43 462	

B.P.C.G.

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 036 632 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*19 300*		*19 300*
Actif circulant & charges d'avance	*2 017 332*	*1 991 673*	*25 660*
TOTAL	*2 036 632*	*1 991 673*	*44 960*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 383 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers	*10 691*	*10 691*			*21 383*
Total	*10 691*	*10 691*			*21 383*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 264 521 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	*264 521*
TOTAL	*264 521*

3.6 - Charges constatées d'avance = 2 940 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

B.P.C.G.

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	200,00	500 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	200,00	500 000

4.2 - Etat des dettes = 1 261 262 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 181	1 181		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	846 714	846 714		
Dettes fiscales & sociales	413 205	413 205		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	162	162		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 261 262	1 261 262		

4.3 - Dettes représentées par des effets de commerce = 60 090 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	60 090
Autres dettes	
TOTAL	60 090

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 116 858 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 181
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	115 677
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	116 858

B.P.C.G.

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 7 104 463 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	*7 104 463*	*100,00 %*
TOTAL	*7 104 463*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 125 315 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*427 358*	*88 732*	*338 626*
Résultat financier	*4 400*	*1 467*	*2 933*
Résultat exceptionnel	*-4 936*	*-1 645*	*-3 291*
Participation des salariés			
TOTAL	*426 822*	*125 315*	*301 507*

B.P.C.G.

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 879
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	6 879

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers	9	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	14	0

6.3 - Engagements donnés = 18 799 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	18 799
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	18 799

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			32 172	32 172
Montants de l'exercice			10 289	10 289
Sous-total			42 461	42 461

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			4 230	4 230
Entre 1 et 5 ans			8 622	8 622
A plus de 5 ans				
Sous-total			12 852	12 852

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an			*181*	*181*
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			*5 333*	*5 333*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*5 514*	*5 514*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			*60 827*	*60 827*

B.P.C.G.

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil

RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 264 521 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*264 521*
Clients - factures a etablir(4181000000)	*264 521*
TOTAL	*264 521*

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 940 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	*2 940*
TOTAL	*2 940*

8.3 - Charges à payer = 116 858 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*1 181*
Concours bancaires - interets couru(5198000000)	*1 181*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*115 677*
Fournisseurs - fact. non parvenues(4081000000)	*115 677*
TOTAL	*116 858*

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CABINET XAVIER CICILE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par S.N.E.A.,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*2 975 698*
Chiffre d'affaires hors taxes	*7 104 463*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*301 507*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET XAVIER CICILE
Fait à PARIS le 15/06/2018

B.P.C.G.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil
RCS Paris B 309 767 580 00082 - NAF 6920Z
Siège social : Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine 75 015 PARIS
Tél : 01 56 80 25 00 - Fax : 01 56 80 25 19
E-mail bpcg@bpcg.fr Site : www.bpcg.fr